

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00155
Numéro SIREN : 722 041 381
Nom ou dénomination : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2019 sous le numéro de dépôt 16778

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT			50 RUE DES CHARDONNERETS BP53255 93290 TREMBLAY EN FRANCE		
SIRET	7	2	2	0	4
	1	3	8	1	0
	0	0	0	6	1
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
		Bénéfice imposable à 15%	3 583		

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	x	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			E B P		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Cabinet L.S.A. 9 rue André-Joineau 93310 LE PRE ST GERVAIS Tél: 0149159325			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	TREMBLAY EN FRANCE
			Qualité et nom du signataire:		Aurélien BONGARS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		Gérant

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a		60 000		payées par un établissement chargé du service des titres										b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c															
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d															
Montant des distributions										e															
autres que celles visées en (a),										f															
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g															
										h															
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i		60 000													
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j															
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		60 000													
I										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.													
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :											
1										2		3		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
														Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.					
														5		6		7		8					
WORLD TRADE HOLDING 50 RUE DES CHARDONNERETS										4 850															
93290 TREMBLAY EN FRANCE																									
ICT HOLDING SAS 50 rue des Chardonnerets										2 750															
93290 TREMBLAY EN FRANCE																									
M BONGARS AURELIEN 1 Bis RUE DU PETIT GUE										400															
60620 ROUVRES EN MULTIEN																									
J										DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																									
K																									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																									
REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice															
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice															
										MVLT restant à reporter															

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORTDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise50 RUE DES CHARDONNERETS93290 TREMBLAY EN FRANCEDurée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*72204138100061Néant

				Exercice N clos le,31122018		N-131122017			
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3		Net4	
Capital souscrit non appelé(I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	152466	AG	143556	8910	13770		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	36329	AQ	21423	14907	15221		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6939	AS	6031	908	2296		
	Autres immobilisations corporelles	AT	72504	AU	41701	30802	29840		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	538	CV		538	500		
	Créances rattachées à des participations	BB	26817	BC		26817	26817		
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	14185	BI		14185	7230		
TOTAL (II)		BJ	309777	BK	212711	97067	95674		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			3541		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1218059	BY	10792	1207267	730603		
	Autres créances (3)	BZ	50439	CA		50439	35731		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	310979	CG		310979	346541		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	19982	CI		19982	25002		
	TOTAL (III)	CJ	1599458	CK	10792	1588666	1141418		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1909236	1A	223502	1685733	1237093		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	26817	(3) Part à plus d'un an :	CR	10792	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Dans l'attente d'un accord entre entreprises, les données sont données dans la partie n° 2023

Dossier N° ICTSAR en Euros.

Cabinet L.S.A.

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0...0.0.0.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 847	14 847
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	94 240	79 083
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	52 822	75 156
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	261 909	269 087
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 348	632
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	13 678	1 135
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 123 026	797 137
	Dettes fiscales et sociales	DY	162 452	103 333
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	105 320	65 770
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 423 824	968 006
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 685 733	1 237 093
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 423 824	968 006
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	19 084	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	1 133 023	FH	2 998 503	FI	4 131 526	2 814 935	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 133 023	FK	2 998 503	FL	4 131 526	2 814 935	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		3 296	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 413		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 686	36	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 135 625	2 818 267	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 119	987	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 358 660	2 314 268	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 615	11 966	
	Salaires et traitements*					FY	403 442	282 354	
	Charges sociales (10)					FZ	190 372	117 306	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*			GA	22 513	13 758	
			{ - dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		10 792
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	343	5 275	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 996 064	2 756 706	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	139 560	61 560
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		4 121	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		2 236	
	Différences positives de change					GN	4 278	4 128	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	4 278	10 484	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		243	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 550	3 161	
	Différences négatives de change					GS	9 655	1 647	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	11 205	5 050	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 928)	5 434
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	132 633	66 994	

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	715	28 101		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	715	28 101		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	79 988	19 439		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		500		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	79 988	19 939		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(79 273)	8 162		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	538			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 140 617	2 856 852		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 087 795	2 781 695		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	52 822	75 156		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 413			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	REGUL TIERS DIVERS										363		715	
	AMENDES										161			
INDEMNITE SOCIAL										79 464				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	152 466	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP	31 374	KQ		KR	4 955	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	6 939	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX	1 418		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	1 239		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	60 546	LC		LD	9 301		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	98 859	LO		LP	16 913	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
		Autres participations							8U	27 317	8V		8W	38
		Autres titres immobilisés							1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières							1T	7 230	1U		1V	7 060		
TOTAL IV							1Q	34 547	1R		1S	7 098		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	285 872	0H		0J	24 011		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	152 466	IX	152 466
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	36 329	MI	36 329	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	6 939	ML	6 939	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	1 418	MO	1 418	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1 239	MR	1 239	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	69 847	MU	69 847	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG		NH	115 772	NI	115 772
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W
Autres participations					I0		0X		0Y	27 354	0Z	27 354	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	105	2F	14 185	2G	14 185	
TOTAL IV					I3		NJ	105	NK	41 539	2H	41 539	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	105	0L	309 777	0M	309 777	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Cabinet L.S.A.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	138 696	PF	4 860	PG		PH	143 556
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	16 153	PW	5 270	PX		PY	21 423
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	4 643	QA	1 388	QB		QC	6 031
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	5	QF		QG	5
	immobilisations	QH		QI	266	QJ		QK	266
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30 706	QM	10 724	QN		QO	41 430
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	51 502	QV	17 653	QW		QX	69 155
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	190 197	ØP	22 513	ØQ		ØR	212 711

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cabinet L.S.A.

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	10 792	6U		6V		6W	10 792	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	10 792	TY		TZ		UA	10 792	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	10 792	UB		UC		UD	10 792
	Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG		UH				
- exceptionnelles			UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019
Page 11

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT
Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

26 817

UM

26 817

UN

UP

UR

US

UT

14 185

UV

UW

14 185

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

10 792

(0)

10 792

UX

1 207 267

1 207 267

ZI

UY

UZ

VM

7 192

7 192

VB

43 231

43 231

VN

VP

VC

VR

16

16

VS

19 982

19 982

VT

1 329 481

VU

1 304 504

VV

24 977

VD

VE

VF

RENOIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'1 an et 5 ans au plus
3

A plus de 5 ans
4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

VG

19 348

19 348

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

1 123 026

1 123 026

Personnel et comptes rattachés

8C

97 310

97 310

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

50 221

50 221

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

8E

VW

VX

VQ

1 070

13 850

1 070

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

105 320

105 320

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

1 410 146

VZ

1 410 146

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VJ

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

VK

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° ICTSAR en Euros.

Cabinet L.S.A.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8											
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	52 822					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		2 785						WB						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		544						XE	3 329					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX								XW	161					
	Amendes et pénalités		WJ		161		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								XY						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																				I7	538	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																				K7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7								I8					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)																ZN				
			- imposées au taux de 0 %																WN				
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme										WO					
								- Plus-values soumises au régime des fusions										XR					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																				WQ			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW								Y1					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								Y3					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																				WR	56 850		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																				WS			
										TOTAL I										WT			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WU			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *																				WV			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																				WH			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)																WP				
			- imposées aux taux de 0 %																WW				
			- imposées aux taux de 19 %																XB				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures																I6				
			- imputées sur les déficits antérieurs																WZ				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %																		XA			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																		ZY			
		Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A												XD					
		Produit net des actions et parts d'intérêts :																XF					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																		XG	7 730			
	Majoration d'amortissement *																		Y2				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5								XH	7 730					
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA								XJ						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC								XL	45 537					
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC								XO								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI								YG					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																				YH			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		49 120		déficit (II moins I)		ZL													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		3 583																	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	45 537
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	45 537
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	38 025
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT															Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	75 156		ZD		15 156										
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	60 000										
					Autres répartitions	ZF											
	TOTAL I	OF	75 156			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	75 156									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																	
Exercice N :															Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	2 963 166					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 87 464										XQ	103 182					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	168 046					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	2 402					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	121 864					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	3 358 660					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	5 752					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z	7 863					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	13 615					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	98 202					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	132 981					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*										OB	410 252					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 % JK						
											Plus-values à 19 % JM						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 % JN						
											Plus-values à 19 % JP						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ :

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Plus-values réalisées
au cours de
l'exercice

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

orique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

Cabinet L.S.A.

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	8
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 131 526
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	4 131 526
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	1 686
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	2 413
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	4 099
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	7 119
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	3 267 281
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	343
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	3 274 743
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	860 882
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	860 882
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	4 131 526	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 7 2 2 0 4 1 3 8 1 0 0 0 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

ADRESSE (voie) 50 RUE DES CHARDONNERETS BP53255

CODE POSTAL 93290 VILLE TREMBLAY EN FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 7 600

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination WORLD TRADE HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 419208665 % de détention 60.63 Nb de parts ou actions 4 850

Adresse : N° 50 Voie RUE DES CHARDONNERETS

Code postal 93290 Commune TREMBLAY EN FRANCE Pays FR

Forme juridique ICT HOLDING SAS

N° SIREN (si société établie en France) 830713269 % de détention 34.38 Nb de parts ou actions 2 750

Adresse : N° 50 Voie rue des Chardonnerets

Code postal 93290 Commune TREMBLAY EN FRANCE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

Page 22

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

72204138100061

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

ADRESSE (voie)

50 RUE DES CHARDONNERETS BP53255

CODE POSTAL

93290

VILLE

TREMBLAY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° ICTSAR en Euros.

Cabinet L.S.A.

Date 17/05/2019	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client ICTSAR INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT 50 RUE DES CHARDONNIERETS BP53255 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Référence	Page 1
Collaborateur		Exercice 01/01/2018 31/12/2018	

[illegible]

INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100.000 €

Siège Social : 50, rue des Chardonnerets

ROISSY CHARLES DE GAULLE

93290 TREMBLAY EN FRANCE

722 041 381 RCS BOBIGNY

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le 28 juin à 10 heures,

Les associés se sont réunis à Tremblay en France, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents- et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

➤ **SONT PRESENTS**

. WORLD TRADE HOLDING

Propriétaire de 4.850 parts sociales, ci 4.850 parts

. Monsieur Aurélien BONGARS

Propriétaire de 400 parts sociales, ci 400 parts

. ICT HOLDING

Propriétaire de 2.750 parts sociales, ci 2.750 parts

TOTAL des parts des associés présents 8.000 parts composant le capital social

Monsieur Aurélien BONGARS préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

➤ **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 52.822,18 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 2.785 euros ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 0 euro.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 52.822,18 euros en totalité au poste « Autres réserves ».

En outre, nous vous proposons de ramener le montant de la réserve légale à son montant maximum soit 10.000 euros et le solde soit 4.847,12 euros de l'affecter au poste « Autres réserves ».

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	DIVIDENDES	Dividendes éligibles à l'abattement prévu pour les personnes physiques	Dividendes non éligibles à l'abattement prévu pour les personnes physiques
31/12/2017	60.000 €	3.000 €	57.000 €
31/12/2016	63.000 €	3.150 €	59.850 €
31/12/2015	/	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale agréée le projet de rachat de 100% du capital social de la société 3C EXPRESS durant l'année 2019, au moyen d'un prêt bancaire d'un montant de 180 000,00 euro.

L'assemblée donne pouvoir à Mr Aurélien BONGARS, pour signer les actes nécessaires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale acte que Monsieur Aurélien BONGARS, a perçu en sa qualité de Gérant au titre de l'exercice 2018 une rémunération annuelle brute de 87.619 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance, le Président de Séance, et les associés présents, ainsi que les mandataires des associés représentés.

BONGARS Aurélien.
2

